appartiendra de faire entrer, entre autres personnes que vous jugerez compétentes, l'archiviste départemental, l'architecte départemental, l'architecte diocésain, l'architecte ordinaire des monuments historiques et quelques représentants des sociétés savantes locales. Cette commission serait tout naturellement présidée par vous ou tel fonctionnaire que vous désigneriez. Elle aurait pour mission de signaler à mon administration les objets qui, en dehors de ceux qui figurent déjà sur la liste des classements dont je vous envoie ci-joint un exemplaire, paraîtraient présenter un intérêt véritable au point de vue de l'histoire ou de l'art.

Je vous prie, monsieur le préfet, dès que vous aurez formé cette commission, de vouloir bien insister auprès d'elle sur l'utilité pressante de la tâche qui lui est confiée, et de me tenir au courant de la marche de ses travaux.

LA GUERRE
Russo - Japonaise

L'armée de Liniévitch cernée

Londres, 17 juin. — Le correspondant du « Daily Telegraph » à Tokio télégraphie, d'après une dépêche de Tien-Tsin, que, malgré la saison pluvieuse, la marche en avant des Japonais a commencé.

De Tokio on mande au « Daily Express » que, d'après un correspondant bien informé, les Russes ont établi leur dépôt principal à Kungtulin (Goutchouline), sur la voie ferrée, à environ 40 milles au sud de Tcheng-Chouang.

Plusieurs voies ferrées pour trains légers ont été construites afin de faciliter la retraite du général Liniévitch vers le Nord.

Le général Liniévitch construit des ouvrages permanents sur le Soungari pour essayer d'arrêter l'ennemi en cas de retraite.

Malgré toutes les précautions, son armée est complètement enveloppée.

Un Armistice

Washington, 17 juin. — Les pourparlers continuent entre le Japon et la Russie par l'entremise du cabinet de Washington au sujet d'un armistice à débattre par le général Liniévitch et le maréchal Oyama.

La durée de l'armistice n'est pas fixée, mais elle serait relativement courte, en vue de hâter le travail de la conférence.

Pétersbourg, 17 juin. — Le correspondant de la « Novoié Vrémia » à Godziadan croit savoir, de source autorisée, qu'un armistice va être conclu et que le plénipotentiaire de la Russie sera M. de Nélidow. Il constate que cette nouvelle a produit dans l'armée une impression plutôt défavorable.

Les « Novosti » déclarent que si on ne conclut pas un armistice, on ne peut espérer aucun succès des négociations de paix.

La Réunion des Plénipotentiaires

Tokio, 17 juin. — Les Japonais sont entièrement satisfaits du choix de Washington pour la conférence.

On avait d'abord compté sur la désignation d'un port au nord de la Chine, afin de mettre plus rapidement en présence les plénipotentiaires, et de décider plus tôt de la paix ou de la continuation des hostilités, mais le choix de Washington rencontre partout un accueil cordial.

La Révolution en Russie

Démission de ministres

Pétersbourg, 17 juin. — Après la démission du grand-duc Alexis celle de l'amiral Avellane était à prévoir. Elle est aujourd'hui un fait accompli.

A ces deux démissions sensationnelles, allons-nous devoir en ajouter une autre : celle du ministre des affaires étrangères russes ?

On attend prochainement le retour à Pétersbourg de M. Mouraview, ambassadeur de la Russie à Rome. On le considère généralement comme le successeur du comte Lamsdorff qui, d'après des bruits circulant dans le public, se retirerait bientôt du ministère des affaires étrangères, malgré les démentis officiels.

La démission de l'amiral Avellane a été acceptée par l'Empereur.

La « Novoié Vrémia » suppose et espère que la démission du grand-duc Alexis des fonctions de chef suprême de la flotte et du département de la marine aura pour effet la création d'un ministre de la marine responsable devant le Tsar, chef suprême de l'armée et de la flotte, tandis que sous les ordres d'un grand amiral, l'administration de la marine constituait un ordre aussi indépendant et préjudiciable aux intérêts publics.

Grève des contribuables

Les Zemstvos et les doumas, qui se sont de nouveau réunis, adressent, par l'intermédiaire de leurs délégués, un appel final au tsar, auquel ils demandent d'accorder à la Russie un gouvernement représentatif et, par-dessus tout, de consulter immédiatement la nation sur la question de la paix ou de la guerre.

Si le tsar refuse de prêter l'oreille à leurs demandes, ils menacent de mettre en œuvre un nouveau système d'obstruction basé sur le non payement des impôts.

Un de leurs chefs a dit :

« L'époque des barricades et des soulèvements est passée. Ce n'est pas ainsi qu'il faut organiser une révolution maintenant. Nous avons une méthode plus efficace : les grèves, et la meilleure forme est une grève des contribuables. Il est difficile, même impossible, d'organiser une révolte armée des paysans, mais rien n'est plus facile que de leur persuader de ne pas payer les impôts ».

Les honoraires des médecins

MESAVENTURE DU DOCTEUR DOYEN

Paris, 17 juin. — On se souvient du procès retentissant qui fut tenté, l'année dernière, par un Américain, M. Crocker, au docteur Doyen. Il s'agissait d'émoluments jugés fabuleux perçus par le praticien pour avoir soigné Mme Crocker, laquelle était morte du cancer. Après coup, le mari réclamait la restitution de tout ou partie de son argent, ce qui donna lieu, dans la presse, à de vives polémiques.

M. Doyen vient de soutenir, en Belgique, un procès du même genre. Voici dans quelles circonstances :

En 1903, il fut appelé en chevet d'une malade, Mme Fauconnier, habitant Clergnon (province de Namur), et ne parvint pas plus à la guérir qu'il n'avait pu sauver Mme Crocker. Les cas, du reste, ne manquent pas où la science la plus experte demeure impuissante.

Sur la demande de la famille Fauconnier, le docteur Doyen fournit sa note d'honoraires. Elle s'élevait à la somme de 30.000 fr. La famille offrit 4.000 francs au docteur. Il refusa et assigna les Fauconnier devant le tribunal de Dinant qui, dans un jugement fortement et longuement motivé, rendu le 2 juin 1904, déclara la somme de 4.000 francs suffisante, débouta le docteur Doyen de son action et le condamna aux dépens.

L'éminent chirurgien en appela devant la cour d'appel de Liège. La cour vient de confirmer le jugement de première instance.

Le docteur Doyen devra se contenter de ses 4.000 francs.

Scandale Militaire en Angleterre

Londres, 17 juin. — On a rarement publié un document plus compromettant, plus déplorable que le rapport du comité présidé par le général Butler sur les marchés passés par les autorités militaires anglaises à la fin de la guerre du Transvaal. Cela fait penser à l'histoire de voleurs de Voltaire : Il y avait une fois un fermier-général... Mais j'ai oublié le reste.

Il y a eu en Afrique du Sud une administration militaire qui, pour l'incapacité, la négligence et le mépris des règles les plus élémentaires de la probité n'a son égale nulle part, très probablement.

Il serait trop long d'entrer dans un rapport détaillé des faits que cite sir William Butler. En deux mots, cependant, voici ce dont il s'agit.

En juin 1902, la guerre finie, les autorités militaires de l'Afrique du Sud se trouvèrent avoir des approvisionnements en quantité suffisante pour nourrir 300.000 hommes et 200.000 chevaux pendant quatre mois.

Au lieu de consommer ces provisions, les autorités militaires eurent l'idée ingénieuse de les vendre à des entrepreneurs et de leur racheter ce dont elles auraient besoin ! En dehors d'une opérette, pareille chose ne s'est jamais vue.

Et il est arrivé que les avoines que l'on avait vendues 11 shillings le quintal à un entrepreneur, on les lui rachetait 17 shillings 11 pence 1/2 le quintal ; le foin, vendu 10 shillings, on le rachetait 17 shillongs et 8 pence 1/2 ; le son vendu 9 shillings 3 pence était racheté 14 shillings 3 ; les ma/s vendus 9 shillings 6 pence étaient rachetés 16 shillings.

Il va sans dire que des opérations commerciales de cette nature se sont soldées par d'énormes pertes pour les contribuables, et des bénéfices non moins considérables pour les fournisseurs. L'un d'eux, un des associés, faisait un bénéfice de 50.000 fr. par jour.

Une autre opération remarquable est celle qui a fait vendre pour 12.000 fr. de fourrages qui avaient coûté 75.000 fr.

Le rapport de sir William Butler est de nature à émouvoir l'opinion, car tout Anglais sait ce que sont les affaires et s'entend à vendre et à acheter.

Il est fort bien fait, le rapport ; il l'est même trop bien. Il est littéraire et intéressant à lire. Il y est question d'Arlequin Casqué et de Pantalons bottés, ce qui serait fort bien dans un article de journal, mais ce qui paraît étrange dans le rapport d'une commission d'enquête, rédigé par un général.

Le rapport fait allusion à des personnalités importantes que le rapporteur ne veut ni désigner ni atteindre ; parle d'une exploitation organisée et, en somme, laisse entrevoir de scandaleuses malversations.

Malheureusement, le style du rapport, l'amertume qui y règne, semblent dépasser le but, et les journaux du gouvernement ne manquent pas de relever l'esprit qui anime le rapporteur pour faire remarquer, comme le fait le ministre de la guerre lui-même, dans une note qui sert d'introduction au rapport que les témoignages produits devant la commission d'enquête sont incomplets, qu'ils n'ont pas été faits assez sûrement et que la question doit être considérée comme « sub judice ».

L'opinion sans s'arrêter au rapport même, estime qu'il indique la nécessité d'une enquête et qu'il est indispensable que cette enquête ait lieu. L'impression générale est que ce rapport est très mauvais pour le gouvernement dont il peut hâter la chute.

LA QUESTION DU MAROC

Les négociations franco-allemandes, qui ont pris une tournure plus ou moins favorable, comme nous l'avons dit hier, suscitent dans certains journaux une série de bruits qu'il importe de signaler à l'attention parce que, même s'ils ne sont pas fondés, ils dénotent un état d'esprit des plus étranges et des plus inquiétants. Nous ne voulons nullement insister sur cette rumeur de haute fantaisie dont la *Presse* se fait l'écho et suivant laquelle M. Delcassé avait préparé un traité d'alliance offensive et défensive entre l'Angleterre et la France, évidemmnt dirigé contre l'Allemagne. Cela ne résiste pas à la réflexion, mais plus sérieuses sont les indications données par le *Figaro*. D'après ce journal, la conversation actuelle entre la France et l'Allemagne n'aurait pas trait seulement à la question marocaine, qui, d'ailleurs, ne fut jamais qu'un prétexte ou une occasion pour ouvrir entre les deux gouvernements une causerie plus générale ; mais, en dehors de la question marocaine, le désir de l'Allemagne est d'obtenir de la France la garantie qu'elle ne cherchera plus à l'isoler en Europe soit par des négociations qui entament la Triplice, soit par des rapports d'étroite intimité avec les rivaux de l'Allemagne, soit par n'importe quelle autre combinaison politique. En d'autre mots, l'Allemagne veut avoir l'assurance nette et précise que la France n'est et ne sera pas contre elle.

Voilà ce que dit le *Figaro* et, étant donné que ce journal a certaines attaches dans les chancelleries, on peut croire tout au moins que ses dires ont quelque valeur comme indication. En ce qui concerne la question du Maroc proprement dite, nous avons la conviction intime que la France et l'Allemagne pourront se mettre d'accord, mais il nous paraît difficile, quelle que puisse être la bonne volonté personnelle de M. Rouvier, que le gouvernement de Paris admette docilement la volonté allemande en ce qui concerne sa politique générale. La France est une grande puissance au même titre que l'Allemagne et l'on ne comprendrait pas qu'elle ne soit pas absolument libre de ses mouvements, qu'elle n'ait pas la pleine souveraineté de sa politique. Il est inadmissible en principe que l'Allemagne fixe certaines limite à l'action française, car il n'est pas une puissance qui pourrait tolérer une semblable intervention dans ses affaires de sa part d'une autre puissnce.

Si la politique française a abouti, en ces dernières années, à l'isolement de l'Allemagne, le gouvernement de Berlin n'a qu'à s'en prendre à lui-même. Bismarck était parvenu à isoler la France en Europe, à lui enlever tout espoir d'amitiés précieuses. Les chanceliers qui lui ont succédé à la direction des affaires de l'Empire, Caprivi, Hohenlohe et Bulow, n'ont pas su maintenir son œuvre comme ils n'ont pas su maintenir sa ligne politique. Ils ont fourni à la France l'occasion de se rapprocher de l'Italie, comme ils ont fourni à la Russie l'occasion de se rapprocher de l'Autriche-Hongrie ; enfin, ils n'ont pas su prévenir l'entente cordiale franco-anglaise, alors qu'on examinait à Berlin la possibilité d'une alliance entre l'Allemagne et l'Angleterre. Peser aujourd'hui sur la France pour l'amener à abandonner les résultats pratiques de l'effort acompli sept années durant par M. Delcassé, c'est une tactique d'intimidation qui peut offrir quelque danger et que la France ne pourra admettre sans sauvegarder au moins les apparences de son indépendance morale.

Si vraiment les négociations entre Berlin et Paris ont pris la tournure indiquée par le *Figaro*, l'entente sera plus difficile à établir que s'il ne s'agissait que de régler la question marocaine, mais n'avions-nous pas raison, après cela, de soutenir ici que le geste de mauvaise humeur de l'Allemagne n'avait pas pour but principal de sauvegarder les intérêts économiques allemands au Maroc, mais bien de provoquer la retraite de M. Delcassé et de déterminer un changement radical dans l'orientation de la politique extérieure de la France.

L'attitude de l'Angleterre

Londres, 17 juin. — Lord Lansdowne a assuré aujourd'hui, par la voie ordinaire le gouvernement de la République française, que la Grande-Bretagne adhérera scrupuleusement, dans l'esprit comme dans la lettre, au traité anglo-français relatif au Maroc du 8 avril 1904.

La Grande-Bretagne appuiera de tous ses moyens la politique que la France s'est tracée au Maroc, et la diplomatie anglaise en Europe et aux Etats-Unis apuiera la diplomatie française.

Il n'était guère nécessaire pour le gouvernement anglais de renouveler ces assurances au gouvernement français et sa décision inaltérable de donner tout son appui diplomatique et autre au gouvernement français au Maroc ; car, depuis la signature du traité du 8 avril 1904, et surtout depuis le voyage de l'empereur Guillaume au Maroc, ni le gouvernement français, ni son peuple, ni sa presse n'ont jamais dit ou écrit un seul mot qui pourrait être interprété comme un désir de s'écarter dans le moindre sens des arrangements contenus dans le traité franco-anglais.

L'ambassadeur de la Grande-Bretagne en Allemagne, sir Frank Lascelles, qui est *persona gratissima* à Berlin et même un ami personnel de l'empereur Guillaume, a eu à Londres une audience du roi et un long entretien avec lord Lansdowne.

M. Paul Cambon a également eu aujourd'hui une longue conversation avec lord Lansdowne, au Foreing Office.

Il y a lieu de croire qu'à la suite de ces entretiens la question marocaine prendra probablement une tournure plus favorable et que l'inexplicable attitude du gouvernement de Berlin qui, d'après mes renseignements de la plus haute source, a suscité aux ambassadeurs allemands à l'étranger eux-mêmes les plus cruels embarras, deviendra peut-être un peu plus raisonnable.

Délégués du Sénat chez M. Rouvier

Paris, 17 juin. — Les délégués de la gauche démocratique du Sénat, MM. Leydet, Delpech et Pedebidou, ont fait part cet après midi à leurs collègues des nouvelles rassurantes qu'ils rapportaient de l'entrevue d'hier avec le président du Conseil.

Nous croyons savoir que M. Rouvier n'a pas encore accédé présentement au projet d'une conférence internationale en ce qui touche les affaires du Maroc parce qu'il estime que l'entente est possible avec l'Allemagne sans qu'il soit besoin de recourir à une conférence. Cependant si, par la suite, la France donnait son adhésion à une conférence internationale, on disait au Sénat que ce serait seulement après que toutes les difficultés avec l'Allemagne seraient aplanies, l'objet de cette réunion devenant dès lors uniquement de donner satisfaction dans la forme à la requête formulée par l'Allemagne. Les délégués ont décidé de rendre compte de leur entrevue avec M. Rouvier, à la prochaine réunion du groupe de la gauche démocratique qui se tient mardi.

Il paraît certain que la majorité républicaine du Sénat ne déposera pas d'interpellation sur les affaires du Maroc.

M. Rouvier et l'ambassade d'Allemagne

LA MARCHE DES NEGOCIATIONS

La négociation engagée entre M. Rouvier et le prince Radolin s'est poursuivie jusqu'ici dans les conditions les plus normales. Les deux entrevues qui ont eu lieu depuis le 10 juin dernier n'ont pas encore abouti à un accord. Mais il semble que cet accord soit réalisable sans difficultés particulières.

Sur la même question, la « Gazette de Cologne » publie une note évidemment officieuse et qui, naturellement, présente les choses dans le sens allemand, mais qui constate aussi la marche normale des pourparlers.

« On manque encore de détails sur la conversation qui a eu lieu entre le prince Radolin et M. Rouvier, président du conseil des ministres.

L'on peut cependant admettre qu'elle s'est déroulée d'une façon qui n'exclut pas le règlement du différend.

En ce qui concerne le projet de conférence le nombre des personnalités françaises qui la considèrent non seulement comme un moyen, mais comme le meilleur moyen de sortir des difficultés créées par la politique de M. Delcassé, s'augmente, ainsi que nous l'avons déjà fait connaître.

Il vaut également la peine de remarquer que dans la presse anglaise il se produit une légère évolution, et qu'en Angleterre, depuis la retraite de M. Delcassé, on semble plus disposé à prendre part à la conférence proposée.

Comme l'on mande de Tanger que l'Angleterre aurait fait connaître au sultan qu'elle ne voulait pas prendre part à la conférence, il est permis de croire que l'Angleterre n'a pas dit son dernier mot en cette affaire. L'attitude de la France pourrait ne pas être sans influence sur celle de l'Angleterre ».

Faux bruits de préparatifs militaires

L' « Agence Havas » publie la note suivante :

« Il résulte de renseignements puisés à une source très autorisée que les bruits qui ont couru sur des préparatifs militaires extraordinaires dans la région du 16e corps allemand sont complètement dénués de fondement.

Il n'est pas exact en particulier que les permissionnaires de la Pentecôte aient été rappelés brusquement ou que des soldats aient été refusés aux cultivateurs pour les travaux agricoles.

Les exercices et inspections militaires suivent leur cours habituel ».

LES ARMEMENTS

Précautions militaires. Hâte fébrile dans les forts. — Rappel des permissionnaires

Malgré la note officieuse qu'on vient de lire, nous croyons intéressant de publier, à titre documentaire, les dépêches suivantes :

Nancy, 17 juin. — Depuis quelques jours la plus grande activité militaire règne dans toute la région de l'Est ; les forts d'arrêt disséminés le long de la frontière complètent hâtivement leur armement ; celui de Manonviller, situé à douze kilomètres de Lunéville et qui commande la voie ferrée Paris-Strasbourg ainsi que la route nationale, est un de ceux qui sollicitent principalement l'attention des autorités militaires.

On connaît son importance stratégique ; sentinelle avancée, il est destiné à battre de ses feux toute la vallée de la Vezouve et à empêcher tout corps ennemi venant de Strasbourg de menacer directement Lunéville et Nancy.

Il peut en outre avec ses puissantes pièces à longue portée, et malgré la distance, 15 kilomètres environ, détruire la gare allemande frontière Deutsch-Avricourt.

Ces derniers jours, on a armé les batteries du fort de nouvelles pièces, l'effectif de la garnison a été complété et une surveillance incessante a été organisée aux environs. Défense est faite à qui que ce soit d'approcher. Ces précautions sont prises en vue d'échapper aux investigations des nombreux étrangers occupés dans les diverses usines environnantes. Des officiers du génie et de l'artillerie ont réparé à nouveau les différentes positions situées aux environs de l'ouvrage.

Véritablement on se croirait à la veille d'une guerre. Les garnisons de Baccarat, de Lunéville et de Nancy ont rappelé leurs permissionnaires ; sur toute la frontière, les douaniers, les gardes forestiers, ainsi que les gendarmes, ont reçu des consignes spéciales.

D'un autre côté, tout individu suspect voulant pénétrer en France doit justifier de son identité, sinon il est reconduit à la frontière ou bien amené devant les commissaires spéciaux de surveillance, dans le cas où son attitude paraît équivoque.

AUTRES PREPARATIFS

Nancy, 17 juin. — Le général Dessirier, gouverneur de Paris, inspecteur d'armée est arrivé à Nancy. Il passera deux jours à Nancy et se rendra ensuite à Toul, puis probablement à Lunéville. Le général est descendu au Grand-Hôtel.

Le général Dessirier connaît bien l'Est, où il a passé une grande partie de sa carrière militaire. On sait qu'il commandait, avant d'être gouverneur de Paris, le 7e corps à Besançon.

Plusieurs trains transportant des approvisionnements, tant en vivres qu'en munitions, ont été dirigés ces jours-ci sur les arsenaux de Toul et sur le fort de Manonviller, placé à l'extrême frontière.

La garnison de Nancy ne cesse d'être tenue en haleine. On multiplie les exercices, les manœuvres, particulièrement les marches de nuit. De l'autre côté de la frontière : A Metz, à Morhange, à Thionville, etc., même activité.

Une conférence aurait été faite récemment à des médecins de réserve allemands de la Lorraine annexée, et on leur aurait fixé pour point de réunion « Nancy, trois jours après la mobilisation éventuelle ! »

Toul, 17 juin. — Le général Michel, membre du conseil supérieur de la guerre, commandant le 20e corps, vient d'inspecter la 39e division d'infanterie, qui comprend la fameuse brigade d'acier. Le général a vu sur le terrain les troupes de la 77e brigade (146e et 153e) et celles de la 78e brigade (156e et 160e).

D'autre part, le général Dessirier, membre du conseil supérieur de la guerre et gouverneur de Paris, est attendu. On sait que cet officier général a été désigné pour le commandement éventuel d'une des armées de l'Est.

Verdun, 17 juin. — Les troupes de Verdun exécutent ce matin une importante manœuvre de garnison.

Saint-Mihiel, 17 juin. — Le général Pendezec est arrivé à Saint-Mihiel pour inspecter la garnison.

Châlons-sur-Marne, 17 juin. — Le général Dalstein, chef du 6e corps, membre du conseil supérieur de la guerre, vient d'être chargé de l'inspection des 1er et 3e corps d'armée.

Il commencera sa tournée par les camps de Châlons, Mailly et Sissonne, où se trouvent actuellement cantonnées des troupes appartenant à ces deux corps.

Le général Dalstein ne sera accompagné que de son officier d'ordonnance.

Bruit d'Ultimatum

Berlin, 17 juin. — La nouvelle que l'Allemagne enverrait deux croiseurs pour stationner à Tanger est dénuée de fondement.

Les articles alarmistes de certains journaux américains reproduits par la presse anglaise provoquent ici un grand étonnement et la nouvelle que l'Allemagne aurait envoyé un ultimatum à la France est considérée comme tout à fait fantaisiste.

D'un autre côté, l'Allemagne maintenant son projet de conférence, les négociations avec la France n'ont encore abouti à aucun résultat.

Chiens et Jurisprudence

Une automobile écrase un chien. Qui a tort, du chauffeur devenu bourreau ou du fidèle ami de l'homme devenu victime des excès de vitesse ? Jusqu'à ce jour, les âmes sensibles pouvaient en disputer à perte de vue avec les âmes sportives. Désormais tout débat sera superflu. La question est réglée : un arrêt de justice donne tort au chien, qui n'a pas su se garer à temps !

C'est le tribunal de Nancy qui en a décidé de la sorte. Il y a quelque temps, un chauffeur de cette ville avait écrasé un superbe dahois. Le juge de paix, plutôt sympathique aux infortunes de la race canine, avait condamné le chauffeur à verser une certaine indemnité au propriétaire du chien, pour n'avoir pas pris les précautions nécessaires afin d'éviter l'accident, et notamment n'avoir pas corné à l'approche du chien.

Le chauffeur a fait immédiatement appel de cette décision devant le tribunal civil, qui plus indulgent aux caprices humains, a décidé que le chauffeur n'était pas responsable de l'accident. Dans les considérants, il déclare notamment qu'un automobiliste ne peut être tenu à corner à l'approche d'un chien, ces animaux ne comprenant généralement pas le sens de la corne. Il ajoute que le propriétaire du chien, en laissant courir l'animal au milieu d'une rue très fréquentée par des véhicules de tous genres, a lui-même commis une imprudence dont il doit supporter les conséquences.

Les femmes proclament volontiers que les hommes, ayant rédigé les lois, les ont faites à leur avantage. Que vont dire, les chiens, les pauvres chiens ?

Faits Divers
REGIONAUX

Le prix du gaz à Lille

Un nouveau procédé de fabrication. — Le cahier des charges de 85. — Le gaz à bon marché. — Du gaz à l'eau au méthane.

Des recherches très sérieuses et qui semblent devoir aboutir au succès, sont actuellement tentées en vue de la découverte d'un procédé nouveau pour la fabrication du gaz d'éclairage. Nous dirons, tout à l'heure, en quoi consiste ce procédé ; mais dès l'abord, il convient de déclarer pourquoi il y a là pour nous, Lillois, une question extrêmement intéressante, pourquoi, au même titre que les services techniques de la préfecture de la Seine qui suivent avec beaucoup d'attention ces expériences, notre administration municipale devrait en surveiller soigneusement les résultats.

De ces expériences, peut-être, sortira une grande nouveauté : le gaz à bon marché. Le gaz, moyen d'éclairage et de chauffage suffisamment commode, serait à la portée des travailleurs et des plus humbles ménages, pour qui il demeure un luxe inaccessible.

Les expériences dont il s'agit, en effet, le nouveau procédé de fabrication recherché ne tendent à rien moins qu'à abaisser le prix de revient du gaz, dans des proportions considérables. Et à Lille la convention établie entre la ville et la Compagnie du gaz est telle, que si la ville sait maintenir ce qui est son droit absolu, ce n'est pas tant la Compagnie du gaz qui profiterait des économies réalisées par l'emploi d'un procédé nouveau que la ville, que le public, que nous tous.

La convention inscrite au cahier des charges de 1885, et qui porte la date du 10 juin, établit en effet les points suivants :

CHAPITRE VI

Procédés étrangers au système actuel de fabrication. — Mode d'éclairage autre que le gaz.

Article 61

Si, par suite des progrès de la science, l'administration, de l'avis du Conseil municipal, jugeait convenable d'imposer à la Compagnie concessionnaire l'emploi de procédés étrangers au système actuel de fabrication du gaz, après que l'application de ceux-ci aurait donné de bons résultats, tant au point de vue de l'éclairage qu'au point de vue de l'économie de production dans au moins deux villes de France de 20 à 500.000 âmes, la Compagnie serait tenue de se conformer aux prescriptions de l'administration, dans le cas où il serait démontré que l'emploi de ces nouveaux procédés aurait pour résultat un abaissement d'au moins 20 % dans le prix de revient du gaz. Et la Compagnie serait alors obligée de faire profiter par moitié l'éclairage public et particulier de cet abaissement de prix.

Il en serait de même pour le cas où, sans attendre l'intervention administrative, la Compagnie aurait pris l'initiative de l'application de procédés nouveaux.

La Compagnie sera tenue de notifier à la Ville, dans les trois mois, l'adoption de tout procédé nouveau qui lui donnerait l'économie visée par les paragraphes précédents.

Ces stipulations ne seront applicables qu'à l'expiration de l'une des périodes triennales qui prendront fin le 31 décembre 1896, 1899, 1902, 1905, etc.,

Article 62

En cas de découverte d'un mode d'éclairage autre que l'éclairage par le gaz, l'administration municipale se réserve le droit de concéder toute système d'éclairage, mais seulement pour la voie publique, sans qu'elle ait à être tenue à aucune indemnité envers la Compagnie actuelle.

S'il était reconnu que le nouveau mode d'éclairage est aussi bon, aussi pratique et plus économique, si l'économie sur le prix de revient atteint au moins 20 %, et si cette économie est bien démontrée par une expérience de trois ans, la ville de Lille aura la faculté, à l'expiration de l'une des périodes triennales désignées plus haut, d'imposer, sous peine de résiliation, le nouveau système d'éclairage à la Compagnie. Celle-ci fournira le nouvel éclairage en faisant profiter pour moitié la ville et les particuliers de l'économie que son adoption permettra de réaliser ; la Compagnie pourra, toutefois, se dispenser de fournir le nouvel éclairage en réduisant les prix du gaz, de façon à procurer les mêmes avantages à la ville et aux particuliers.

Article 63

Si la ville entendait user de l'une des facultés qui lui sont laissées par les paragraphes précédents, elle serait tenue de notifier sa résolution au plus tard dès le premier jour de la période triennale, à la fin de laquelle l'entreprise devrait se modifier, et la Compagnie aurait à faire connaître son option en dedans des trois mois qui suivraient la notification de la ville ; dans le cas où la Compagnie opterait soit pour l'emploi des procédés nouveaux dans la fabrication actuelle, soit pour l'établissement du nouveau système d'éclairage, soit encore pour les réductions de prix stipulées dans les paragraphes précédents, l'entreprise en cours recevrait son entière exécution, conformément aux conditions du présent cahier des charges, lesquelles continueraient à être observées tant sous le rapport de la durée que sous celui des autres stipulations, le prix excepté, sauf à l'administration municipale à garantir à la Compagnie l'exercice de droits analogues à ceux stipulés dans le présent traité.

* * * * * * * *

Article 64

L'administration municipale se réserve le droit de réclamer l'application à l'éclairage, tant public que privé, de tout système nouveau reconnu suffisamment pratique, quels qu'en soient les résultats économiques.

Toutefois, l'importance de ce nouvel éclairage ne pourra dépasser en aucun cas le dixième de l'importance totale de la consommation.

Les prix et conditions auxquelles ce nouveau système d'éclairage devra être entrepris par la Compagnie concessionnaire seront déterminés par l'administration municipale, qui garantira, outre le complet amortissement, avec intérêt à 5 % du capital primitivement engagé dans ce

---

FEUILLETON DU 18 JUIN. — N° 82

LES

Drames du Demi-Monde

Par Pierre ZACCONE

XX

Le pavillon de l'Hôtel Blanca

» Cependant il y a deux hommes dont le souvenir flottera autour de moi jusqu'à ma dernière heure, deux hommes qui, avec les plus louables intentions, ont pesé sur ma vie de la façon la plus cruelle.

» L'un était mon cousin, le comte de Blanca, qui, un moment, tenta de m'ouvrir l'avenir et de donner à ma vie la sécurité et presque le bonheur.

» Le sentiment auquel je dois attribuer la bienveillance qu'il m'a témoignée n'était peut-être pas absolument dégagé de tout intérêt : en agissant comme il l'a fait, il subissait, sans même s'en douter, la tyrannie des convenances sociales, et sa protection s'adressait surtout au parent pauvre que le hasard lui avait fait rencontrer sur sa route.

» Mais il m'a procuré un des rares bonheurs qu'il m'ait été donné de goûter, et je lui en conserve une reconnaissance d'autant plus vive que le remords y mêle, depuis longtemps, son amertume et son poison !

» Ce fut une nuit horrible !

» J'aimais, j'aime encore une femme que vous avez aimée vous-même, et dont vous avez subi la séduction !

» Moi, j'avais vingt ans à peine, et j'eusse donné ma vie pour une caresse ou un regard de cette femme.

» Elle connaissait sa puissance sur mon esprit enivré, et elle savait d'avance que, quand elle le voudrait, je serais, entre ses mains, un instrument docile et soumis.

» Cette nuit, j'étais rentré presque fou... encore baigné de tendres effluves de son regard, palpitant, effaré, frissonnant comme sous la serre d'un oiseau de proie.

» Je n'avais plus, pour ainsi dire, conscience de moi-même, je ne m'appartenais plus : j'étais sans volonté et sans force.

» Il était dix heures, la nuit était sombre ; je me trouvais seul dans ce pavillon d'où je vous écris.

» A ce moment, je me dressai l'oreille tendue, le corps penché, écoutant des pas furtifs qui, après avoir glissé dans le corridor, s'étaient brusquement arrêtés.

» Puis la porte s'ouvrit !

» Je comprimai mes lèvres pour ne pas crier et retombai épouvanté sur ma chaise.

» C'était elle ! c'était cette infâme ! — Alice ! devant moi... dans ma chambre !

» Mon rêve longuement caressé, toutes les aspirations de mon âme, tout le bonheur promis à ma vie !

» L'entrevue fut courte cependant, et je jure Dieu que c'est à peine si je me souviens des paroles qui furent échangées.

» Alice prétexta un caprice de femme. Il me semble qu'elle me parla de vous qu'elle avait connu en Angleterre ; elle voulait voir le comte de Blanca pour tenter d'opérer un rapprochement.

» Je ne sais plus !

» Je l'écoutais sans comprendre, je la contemplais, je buvais l'ivresse à longs traits et couvrais de baisers ardents ses belles mains qu'elle m'abandonnait.

» Je la conduisis chez le comte. Il était absent. Nous pénétrâmes dans sa chambre en l'absence de ses valets, et après y être restés quelques minutes à peine, nous nous séparâmes pour ne plus nous revoir que plusieurs jours après.

» Comprends-je bien alors ce qui s'était passé ? Je ne puis le dire.... J'étais dans l'enivrement d'espérances nouvelles ; je ne voyais approcher du but si ardemment désiré que moment je crois que j'aurais accepté la solidarité complète dans le crime qui venait de s'accomplir...

» D'ailleurs, à partir de ce jour, ma vie s'est profondément modifiée sous l'empire de la fascination que je subissais...

» Je me croyais aimé, j'avais reçu toutes les preuves d'amour qu'une femme peut donner à un homme, et si j'étais mort à ce moment je n'eusse certainement pas regretté la vie.

» J'avais été heureux autant qu'une créature humaine peut l'être en ce monde et ma lèvre avait bu avidement à cette coupe empoisonnée que me présentait un amour fait de mensonge et d'infamie.

» Le réveil fut affreux !

» A mon âge, on ne soupçonne pas de pareils abîmes, le regard n'atteint pas à de telles profondeurs.

» Et puis... il faut tout dire...

» Vous vous étiez montré si bon, si généreux pour moi qu'il me semblait que votre amitié sanctifiait en quelque sorte mon bonheur.

» Vingt fois j'ai été sur le point de vous en faire l'aveu... J'eusse voulu trouver un cœur ami où verser cette confidence. Mais j'hésitais... Vaguement, je sentais ma l'amour de cette femme était indigne d'un honnête homme ; et, l'oserai-je dire, à de certains moments le fantôme du comte de Blanca irritait le rêve de mes plus belles nuits.

» J'abrège !... il le faut... l'heure avance... je veux en finir.

» Hier, j'étais à l'Opéra ; je vous ai vu en compagnie d'Alice, et je suis sorti la mort dans l'âme.

» C'est fini !

» Il y aurait sans doute, pour une nature plus énergique que la mienne, un moyen de me relever et de revenir à l'honneur et à la loyauté.

» Moi, je n'en ai plus la force !

» Je suis seul... sans amis... jamais je n'ai reçu les caresses d'une mère... Ma mort ne dérangera rien dans ce monde où je n'aurai fait que passer... et nul ne s'inquiétera de savoir ce que je serai devenu.

» Vous seul, peut-être, me plaindrez.

» A quoi bon !

» Un moment, j'avais conçu la pensée de me venger.

» Ce serait odieux et lâche !

» Et je ne le ferai pas !...

» L'aveu que je viens de faire restera confié à votre honneur ; je sais d'avance que vous n'en abuserez pas...

» Si vous saviez comme je souffre... et comme je l'aime encore, au moment où j'écris ces lignes !...

» Mais voilà assez de faiblesse... et j'espère que vous me rendrez un peu de votre estime quand je ne serais plus ! »

Quand il eut fini d'écrire, Henry de Blanca se mit en devoir de plier cette longue lettre et de la placer sous enveloppe à l'adresse de Mortimer.

Mais, au moment où il venait d'écrire le nom de ce dernier, un bruit presque imperceptible arrivait jusqu'à lui et le fit tressaillir.

Il rejeta vivement loin de lui l'enveloppe et la lettre et prêta l'oreille.

Le bruit venait de l'escalier dérobé, et c'était comme le frôlement d'un pas de femme sur les marches recouvertes d'un épais tapis.

Une sueur froide mouilla ses tempes. Il se leva de son siège, et comme s'il eût été impérieusement attiré de ce côté, son regard se tourna vers la draperie qui masquait la porte secrète.

Alors il se passa une chose étrange.

Bien que tout bruit eût cessé et que l'on n'eût point entendu la porte s'ouvrir ni se fermer, la draperie s'écarta doucement, soulevée par une petite main effilée et blanche, et presque aussitôt Fanny apparut, la lèvre souriante, le sein ému, le front couronné d'une triste mélancolie.

Henry plaça ses deux mains sur ses yeux comme il eût fait devant une vision.

— Vous ! vous ! Fanny !... s'écria-t-il éperdu.

— Est-ce donc la première fois que je viens à vous ? fit la jeune femme en continuant d'avancer.

— Ah ! naguère, c'était pour m'apporter le bonheur !...

— Et maintenant !... quel sentiment croyez-vous que j'apporte ici ?

En parlant de la sorte, elle écartait, comme en se jouant, les mains du jeune homme et posait ses deux lèvres sur son front d'enfant.

Henry eut un frisson.

— Vous écriviez ?..., poursuivit la jeune femme en s'approchant du bureau.

— Oui... balbutia Henry, quelques mots...

— A qui ?...

— Qu'importe ! cela ne vous intéresse pas et d'ailleurs...

Fanny avait pris l'enveloppe.

— A Mortimer ! dit-elle avec un sourire un peu contraint. O mon Dieu !... est-ce que par hasard vous lui proposiez une rencontre ?...

Henry remua tristement le front.

— Non !... répondit-il d'un ton amer ; je lui annonçais simplement que j'étais décidé à me tuer.

La jeune femme eut un frémissement.

— Vous tuer ! poursuivit-elle ; vous êtes las de la vie, à votre âge ! Et pourquoi ? Parce qu'un soir vous avez vu pendant un quart d'heure, dans ma loge, un homme que vous avez pris pour mon amant.

— Vous l'avez avoué vous-même.

— Quand cela serait !... Faut-il croire à tout ce que peut dire une femme com